

CALENDRIER DES PROCÉDURES POUR LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE DE SEPTEMBRE 2024

FORMATIONS	JE M'INFORME POUR CANDIDATER	JE SOUMETS MON DOSSIER SUR LA PLATEFORME	DATE LIMITE DE PAIEMENT DES FRAIS	JE PASSE MON ENTRETIEN	DATE LIMITE DE RÉPONSE DES ÉTABLISSEMENTS	JE SUIS ACCEPTÉ JE CONFIRME MON CHOIX	JE DÉPOSE MON DOSSIER VISA AU CONSULAT
Licence 1, 2 et 3 Master 1 et 2 Bachelor universitaire de technologie	Etape la plus importante : Je m'informe sur : tchad.campusfrance.org Je vais aux séances d'information Je pose mes questions aux conseillers	Entre le 1 ^{er} octobre 2023 et le 15 décembre 2023	31 décembre 2023	Avant le 10 mars 2024	30 avril 2024	Avant le 31 mai 2024	A partir du 15 mai 2024
Classes préparatoires Brevet de technicien supérieur BTS	De fin décembre 2023 à mars 2024 sur : www.parcoursup.fr		Je m'informe sur : www.parcoursup.fr				
Etablissements privés non connectés	Je discute de mon projet avec les conseillers Campus France	Entre le 1 ^{er} juillet 2024 et le 1 ^{er} aout 2024	15 aout 2024	Avant le 30 aout 2024	Non concerné		A partir du 1 ^{er} juillet 2024
Doctorat	Je me renseigne sur : www.tchad.campusfrance.org et sur l'annuaire des doctorats http://doctorat.campusfrance.org						

DES QUESTIONS ?

Un lieu unique, les bureaux de Campus France Tchad se trouvent boulevard de Paris (en face de l'Ambassade d'Algérie). Pour rappel, Campus France Tchad n'a de lien avec aucune agence ni aucun cyber café.

Une adresse mail : campusfrance@institut-francais-tchad.org

Deux sites internet : www.tchad.campusfrance.org et www.facebook.com/campusfrancetchad

Des coordonnées téléphoniques : 95620021 / 69016505

N'hésitez pas à venir nous rencontrer dans nos locaux

POINTS DE VIGILANCE :

Les frais de dossier sont non remboursables et à régler avant l'étude de votre dossier.

La production de faux documents entraine automatiquement une interdiction de séjour de 5 ans.

Ne communiquez pas l'identifiant de votre compte ou vos documents originaux à une tierce personne.

Ne confiez pas votre dossier à une tierce personne.

LE CALENDRIER EST IMPERATIF, LES DATES DOIVENT ÊTRES RESPECTÉES. AUCUNE EXCEPTION.